



## Date changement d affectation d un local d habitation en professi

-----  
Par Fredemi

Bonjour

J ai obtenu il y a deux ans l accord de la mairie pour modifier mon appartement d habitation en local professionnel. Je viens de me rendre compte que j ai oublié d envoyer le Cerfa 6704 pour déclarer aux impôts locaux le changement d affectation. (Sachant qu il est noté de le faire dans les 90 jours de la réalisation du changement)

Je ne sais pas si je dois noter la date réelle du changement ou noter une autre date pour être dans les 90 jours. Je ne sais pas quelle est la meilleure solution. Pouvez vous me donner votre avis ? Merci

-----  
Par TUT03

Bonjour

il faut déclarer la date réelle et invoquer le droit à l'erreur.

-----  
Par Hibou Joli

bjr,

Le modèle IL (6704) doit effectivement être formalisé dans les 90 jours du changement d'affectation : il est préférable d'y mettre la date réelle car il n'emporte normalement aucun changement en terme de TH. Sauf à ce que ce bâtiment soit dans la bilan de votre entreprise ce qui le rendrait éligible à la CFE

-----  
Par Fredemi

Merci bcp pour vos conseils